



Mairie de SAINTE CATHERINE  
58 Rue de Châteauvieux  
69440 SAINTE CATHERINE

---

## Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 27 Juillet 2023

---

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 Juillet à 20h30, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 21 Juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

**PRÉSENTS** : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Patrice GRANGE, Séverine LE SCOUR SOTIN

**EXCUSÉ** : Christophe DUMAS, donne pouvoir à Pierre DUSSURGEY

**ABSENTS** : Adrien JACQUET, Ghislaine DIDIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, **Gaëlle GUYOT-MICHEL est désignée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n° 2023-038 - Révision des tarifs du camping - Saison 2024
- Délibération n° 2023-039 - Approbation du règlement du camping - Saison 2024
- Délibération n° 2023-040 - Révision des tarifs des caravanes - Saison 2024
- Délibération n° 2023-041 - Approbation du contrat de location des caravanes - Saison 2024
- Délibération n° 2023-042 - Révision des tarifs du cimetière et columbarium - Année 2024
- Délibération n° 2023-043 - Révision des tarifs de la salle des fêtes - Année 2024
- Délibération n° 2023-044 - Révision des tarifs de la salle de l'Amitié - Année 2024
- Délibération n° 2023-045 - Révision des tarifs des photocopies - Année 2024
- Questions diversés
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 Juin 2023.

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- Panneau sponsor : Le Président de l'Amicale Boules suggère au Conseil Municipal de faire réaliser une banderole à déposer sur le terrain lors de concours. Après discussion, les élus ne donneront pas suite à cette proposition.
- Patrimoine en Pays Mornantais : Suite de la rencontre avec les membres de l'association au sujet de la valorisation des murs en pierres sèches, un article sera publié dans le bulletin municipal pour un appel à volontaires.
- SyGR Syndicat mixte du Gier Rhodanien : Présentation du rapport d'activités 2022
- SIMA Coise : Présentation du rapport d'activité 2022

- Médecins sans Frontières : Suite à la réception d'un message annonçant la présence de démarcheurs pour une campagne de sensibilisation et de recherche de soutien, Monsieur le Maire n'a pas souhaité s'associer à cette démarche la considérant inappropriée.

### Tour de table

#### Joëlle MASSE

- Projet de création d'une association pour le bien-être animal : Le désert médical existe pour les humains mais aussi pour les animaux. Comment faire la nuit, les week-ends... quand on ne trouve pas de vétérinaire de garde. Ce constat a débouché sur un projet de création d'association : « MOG-ÛS » dont la devise sera « quand le bien-être animal devient une urgence ». Pour tout renseignement : [AssoMogus@outlook.fr](mailto:AssoMogus@outlook.fr). On recherche des bénévoles pour y réfléchir ensemble : véto à la retraite, étudiant véto, ambulancier animalier, assistant vétérinaire seraient appréciés, toute personne se sentant concerné sera la bienvenue.
- Assistantes maternelles : 7 nounous sont présentes sur la commune. Trois d'entre elles auront une place disponible à partir de Septembre.

Arrivée d'Elodie GEY à 21h40.

#### Lucien DERFEUILLE

- Local kiné : Lionel OTT donnera sa dédite fin Août. Son associé Thomas SILVINI trouve que le montant de la location du local est trop élevé. Il souhaiterait une réduction importante du loyer. Patrice GRANGE estime que cette demande n'est pas équitable par rapport aux autres locataires de la commune. Monsieur le Maire souhaite attendre la dédite et faire paraître une annonce pour rechercher un nouveau professionnel. Il propose de se prononcer sur un loyer au tarif actuel (4 pour) ou au tarif de 400 € charges comprises durant 4 mois. (5 pour - 1 abstention). Le Conseil Municipal proposera un loyer de 400 € charges comprises à Mr SILVINI de Septembre à Décembre 2023.
- Les travaux ont débuté à Montaland. Une nouvelle colonne d'eau potable est mise en place. Pas de réparation sur la conduite existante. A l'issue de ces ouvrages, un tapis d'enrobé sera réalisé la deuxième quinzaine de Septembre.
- Suite à la chute d'un arbre, le Chemin du Manillier est fermé à la circulation des véhicules et des piétons jusqu'à nouvel ordre.

#### Patrice GRANGE

- A compter du 1<sup>er</sup> Octobre, l'accès à la déchetterie se fera uniquement sur présentation d'une carte d'accès. Pour l'obtenir, la demande devra s'effectuer sur le portail-déchets de la CCMDL.

#### Gaëlle GUYOT-MICHEL

- Fête du 14 Juillet : 22 doublettes pour le concours de boules. Peu de monde s'est déplacé l'après-midi mais l'ambiance était au rendez-vous. Très beau feu d'artifice. Monsieur le Maire précise que la date du 14 Juillet n'est pas judicieuse vu le nombre de manifestations qui se déroulent ce jour-là. Voir peut-être début Septembre ?
- Tennis : Plusieurs dégradations sur le grillage. La porte étant fermée, les personnes soulèvent le grillage pour venir récupérer un ballon tombé sur le court.
- Banderoles : Faire enlever les banderoles posées pour les Classes par les responsables.

#### Thierry DAYDE

- Local de musique : Rémi THONNERIEUX accepte la proposition de bail commercial pour ses cours de musique.
- Local Jeunes : Une offre d'emploi a été transmise au service Emploi de la COPAMO et CCMDL pour la recherche d'un animateur. A faire paraître également sur Facebook et site internet de la commune.
- TEPOS 2023 : Inscriptions à effectuer rapidement pour assister aux ateliers du 27 au 29 Septembre.

### Délibération n° 2023-038 : REVISION DES TARIFS DU CAMPING - SAISON 2024

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs du camping municipal du Châtelard de la manière suivante

pour la saison 2024 :

	Tarifs réduits résidents annuels	Tarifs campeurs de passage
Emplacement de 90 m <sup>2</sup>	3.80 € / jour	4.20 € / jour
Emplacement tente (espace sauvage)	2.30 € / jour	2.60 € / jour
Caravane ou camping-car supplémentaire /emplacement	1.30 € / jour	1.60 € / jour
Nuitée campeur adulte	3.80 € / jour	4.20 € / jour
Nuitée campeur enfant (moins de 10 ans)	1.60 € / jour	1.80 € / jour
Visiteur ou présence > 1 heure	2.00 € / personne / jour	2.00 € / personne / jour
Animaux domestiques	1.00 € / jour	1.00 € / jour
Electricité (branchement 6 ampères)	4.00 € / jour x nombre de prise	4.70 € / jour x nombre de prise
Electricité (branchement 10 ampères)	5.20 € / jour x nombre de prise	6.20 € / jour x nombre de prise
Jetons de machine à laver	5.20 € / jeton	5.20 € / jeton
Vidange camping-car	4.00 € / vidange	4.00 € / vidange
Journée garage mort	2.00 € / jour	2.60 € / jour
Journée garage mort Juillet et Août	3.30 € / jour	3.70 € / jour
Forfait hiver en période de fermeture	150.00 € / 5 mois	150.00 € / 5 mois

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité ces nouveaux tarifs, **DECIDE** d'appliquer ces nouveaux tarifs pour la saison 2024.

#### **Délibération n° 2023-039 : APPROBATION DU REGLEMENT DU CAMPING MUNICIPAL – SAISON 2024**

Monsieur le Maire donne lecture du règlement du camping.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité le règlement intérieur pour la saison 2024, **PRECISE** que ce règlement prendra effet au 1<sup>er</sup> Avril 2024, **INFORME** que le règlement sera affiché au camping.

#### **Délibération n° 2023-040 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES CARAVANES - SAISON 2024**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de locations des caravanes pour la saison 2024 :

- Acompte 50.00 €
- Caution 250.00 €

##### **Grande caravane**

- de 1 à 7 nuitées 40.00 €
- de 8 à 30 nuitées 30.00 €
- location mensuelle 500.000 €

##### **Petite caravane**

- de 1 à 7 nuitées 30.00 €
- de 8 à 30 nuitées 22.00 €
- location mensuelle 400.00 €

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité les tarifs annoncés, **DECIDE** d'appliquer ces tarifs pour la saison 2024.

#### **Délibération n° 2023-041 : APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION DES CARAVANES DU CAMPING POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur le Maire propose d'approuver le contrat de location des caravanes pour l'année 2024. Il a pour but de fixer les conditions générales de location des caravanes pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE** à l'unanimité le contrat de location des caravanes et les conditions générales pour l'année 2024.

#### **Délibération n° 2023-042 : RÉVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM - ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des concessions du cimetière et du columbarium et de fixer les montants suivants pour l'année 2024 :

- 205 € pour une concession simple trentenaire

- 400 € pour une concession double trentenaire
- 320 € pour une concession simple cinquantenaire
- 630 € pour une concession double cinquantenaire
- 300 € la case pour une durée de 15 ans renouvelable
- 450 € la case pour une durée de 30 ans renouvelable

Les sommes versées sont réparties de la façon suivante : 1/3 pour le CCAS - 2/3 pour la Commune.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à l'unanimité les tarifs annoncés, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2024.

#### **Délibération n° 2023-043 : REVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES -ANNEE 2024**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2024 :

- |  |          |
|--|----------|
| • Repas de famille - mariages  | 310.00 € |
| • Repas - repas dansant - concerts - randonnée pédestre - théâtre - forum                    |          |
| • et autres manifestations des sociétés ou associations                                      | 130.00 € |
| • Concours de belote - Loto  | 70.00 €  |
| • Fête des Classes   | gratuit  |
| • Toutes manifestations organisées par l'Ecole Publique Les Deux Versants                    |          |
| • l'Ecole privée St Jean-Pierre Néel, la Bibliothèque, l'OGEC<br>et l'Amicale Laïque         | gratuit  |
| • Apéritif lors de mariage   | 100.00 € |
| • Verre de l'amitié lors d'un décès  | gratuit  |
| • Apéritif pour une association  | 50.00 €  |
| • Évènements culturels organisés par une association de la CCMDL<br>ou d'une commune voisine | 150.00 € |
| • Manifestations à but caritatif ou solidaire sur avis de la commune                         | gratuit  |
| • Caution par manifestation  | 550.00 € |
| • Caution pour prêt de la salle à titre gratuit  | 550.00 € |
| • Caution pour utilisation de la cour de l'école privée<br>(après autorisation de l'OGEC)    | 100.00 € |
| • Le réfectoire ne sera plus loué  |          |
| • En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue.                     |          |

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à la majorité (9 voix Pour – 1 abstention) les tarifs annoncés, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2024.

#### **Délibération n° 2023-044 : RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DE L'AMITIÉ – ANNÉE 2024**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la Salle de l'Amitié pour l'année 2024, comme suit :

- |  |          |
|--|----------|
| • Réunion d'associations caritatives communales et communautaires        | gratuit  |
| • Préau et cour  | gratuit  |
| • Verre de l'amitié lors d'un décès                                      | gratuit  |
| • Repas pour les classes (10 ans)  | gratuit  |
| • Apéritif lors de mariage   | 50.00 €  |
| • Apéritif pour une association  | 50.00 €  |
| • Repas de fête - baptême - anniversaire - soirée ....                   | 90.00 €  |
| • Location pour un week-end complet / 2 jours                            | 120.00 € |
| • Caution par manifestation  | 200.00 € |
| • Caution pour prêt de la salle à titre gratuit                          | 200.00 € |
| • En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue. |          |

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** à la majorité (9 voix Pour – 1 abstention) les tarifs

annoncés, DÉCIDE d'appliquer ces tarifs pour l'année 2024.

### Délibération n° 2023-045 : RÉVISION DES TARIFS DES PHOTOCOPIES - ANNÉE 2024

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des photocopies pour l'année 2024, comme suit :

- photocopie A4 recto 0.30 € la feuille
  - photocopie A4 recto-verso 0.35 € la feuille
  - photocopie A3 recto 0.60 € la feuille
  - photocopie A3 recto-verso 0.70 € la feuille
- pour les particuliers
- un tarif dégressif de 20 % est prévu pour une quantité de plus de 50 photocopies.
- pour les associations communales
- un tarif à moins 50 % est prévu pour l'ensemble des photocopies
  - pour les associations fournissant le papier :
  - photocopie A4 recto 0.05 € la feuille
  - photocopie A4 recto-verso 0.10 € la feuille
  - photocopie A3 recto 0.10 € la feuille
  - photocopie A3 recto-verso 0.10 € la feuille

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** les tarifs annoncés, **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose la visite de la cure ainsi que du jardin lors des journées du Patrimoine le Samedi 16 Septembre 2023. Présentation des lieux à 10h30 par Lucien DERFEUILLE et Thierry DAYDE et à 14h30 par Pierre DUSSURGEY et Elodie GEY.

#### Réunions

Prochain Conseil municipal  
Adjoints

Vendredi 15 Septembre à 20h30  
Mercredi 6 Septembre à 18h00

Fin de séance à 22h30

Le secrétaire de séance



Gaëlle GUYOT-MICHEL

Le Maire



Pierre DUSSURGEY

Publié sur le site internet de la commune le :

**18 SEP. 2023**

Affiché le :

**18 SEP. 2023**